

Compte-rendu de l'Assemblée générale du 30 mai 2006

- ‡ Plus de 1 200 actionnaires ont participé à l'Assemblée Générale de la Société Générale qui s'est tenue à la Grande Arche de la Défense le 30 mai 2006.
- ‡ Le quorum s'est établi à 45,04% contre 45,45 % en 2005.
- ‡ Toutes les résolutions proposées par le Conseil d'administration ont été adoptées.
- ‡ Les comptes de l'année 2005 et le dividende de 4,50 euros ont été approuvés.
- ‡ Deux administrateurs ont été renouvelés : M. Robert DAY et M. Elie COHEN.
- ‡ Deux administrateurs ont été nommés : M. Gianemilio OSCULATI et M. Luc VANDELVEDE.

Le Conseil d'Administration est désormais composé de 15 membres, dont 8 administrateurs indépendants et deux élus par les salariés.

Résultat des votes

Pour chacune des résolutions (partie ordinaire : 14 résolutions, partie extraordinaire: 9 résolutions, la dernière résolution concerne les formalités).

Résolutions	Pour en %	Contre en %	Abstention en %	TOTAL en nombre de voix
1	99,01	0,71	0,28	237 434 977
2	99,58	0,14	0,28	237 434 977
3	99,73	0,04	0,23	237 434 977
4	98,86	0,90	0,24	237 434 977
5	86,31	13,41	0,28	237 434 977
6	99,51	0,17	0,32	237 434 977
7	99,50	0,17	0,33	237 434 977
8	99,38	0,27	0,35	237 434 977
9	83,32	16,42	0,26	237 434 977
10	99,66	0,09	0,25	237 434 977
11	99,65	0,10	0,25	237 434 977
12	98,70	1,05	0,25	237 434 977
13	98,64	1,10	0,26	237 434 977
14	74,51	25,29	0,20	237 434 977
15	97,63	2,09	0,28	237 434 977
16	72,01	27,75	0,24	237 434 977
17	72,40	27,34	0,26	237 434 977
18	91,79	7,92	0,29	237 434 977
19	85,77	14	0,23	237 434 977
20	76,49	23,27	0,24	237 434 977
21	67,23	32,53	0,24	237 434 977
22	99,42	0,23	0,35	237 434 977
23	99,75	0,04	0,21	237 434 977

Résolutions	Objet
1	Approbation des comptes sociaux
2	Affectation des résultats et fixation du dividende
3	Approbation des comptes consolidés
4	Approbation du rapport sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
5	Renouvellement de M. Robert DAY en qualité d'administrateur
6	Renouvellement de M. Elie COHEN en qualité d'administrateur
7	Nomination de M. Gianemilio OSCULATI en qualité d'administrateur
8	Nomination de M. Luc VANDELVE en qualité d'administrateur
9	Fixation à 750 000 euros annuel du montant des jetons de présence
10	Renouvellement de Deloitte et Associés en qualité de commissaire aux comptes titulaire
11	Renouvellement de Ernst & Young Audit en qualité de commissaire aux comptes titulaire
12	Renouvellement de M. Alain PONS en qualité de commissaire aux comptes suppléant de Deloitte et Associés
13	Renouvellement de M. Gabriel GALET en qualité de commissaire aux comptes suppléant de Ernst & Young Audit
14	Autorisation d'achat et de vente des ses propres actions par la société dans la limite de 10% du capital
15	Augmentation du capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant nominal maximal de 220M EUR (actions ordinaires SG) et de 6Md EUR (valeurs mobilières représentatives de créances)
16	Augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant nominal maximal de 110M EUR (actions ordinaires SG) et de 6Md EUR (valeurs mobilières représentatives de créances)
17	Autorisation donnée au Conseil à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors de la réalisation d'une augmentation de capital dans les limites de 15% de l'émission initiale et des plafonds prévus par les résolutions 15 et 16
18	Autorisation donnée au Conseil à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 10% et des plafonds prévus par les résolutions 15 et 16, pour rémunérer des apports en nature des titres de capital ou valeurs mobilières, hors contexte d'une OPE
19	Autorisation donnée au Conseil à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un PEE dans la limite de 3,5%
20	Autorisation donnée au Conseil à l'effet de procéder à des attributions d'options de souscription ou d'achats d'actions dans la limite de 4% du capital
21	Autorisation donnée au Conseil à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'action existantes ou à émettre, dans la limite de 2% du capital et du plafond de 4% du capital prévu à la 20ème résolution
22	Autorisation donnée au Conseil à l'effet d'annuler, dans la limite de 10% par période de 24 mois, des actions propres détenues par la Société Générale
23	Pouvoirs